

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

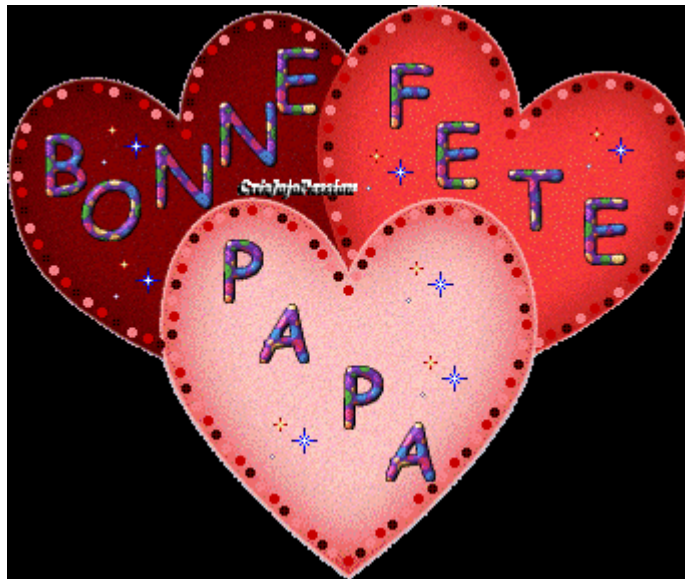
SEPTIÈME ANNÉE N° 590 DU 15 AU 17 JUIN 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END LA CITATION DE LA SEMAINE

«Au bout de quinze ans de chômage, on devrait avoir droit à une retraite de chômeur».

Georges Wolinski



**TOURNÉE DE DOMOTA EN FRANCE
POUR EXPOSER LES POSITIONS DE LKP
ET RASSEMBLER AUTOUR
E L' ARRÊT DE LA RÉPRESSION SYNDICALE
EN GUADELOUPE**



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

DOMOTA EN TOURNÉE

À l'invitation du Comité international contre la répression (CICR) et de plus de quatre cent cinquante syndicalistes de toutes appartenances, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), Porte parole du LKP, Elie DOMOTA, a effectué une tournée de meetings en France la semaine dernière pour l'arrêt de la répression anti-syndicale en Guadeloupe, l'arrêt de tous les procès contre des syndicalistes pour des actes relevant de leur mandats syndicaux, la levée de toutes les sanctions et le respect des accords singés avec les autorités coloniales . Domota a exposé le point de vue de LKP à LYON ; NANTES ; PARIS ; LILLE ; LIMOGES . A Paris, à la Bourse du Travail, en présence notamment de Rose-May Rousseau, secrétaire générale de la CGT de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, Jacques Girod, secrétaire général adjoint de l'Union départementale FO de Paris, et de Daniel Gluckstein pour l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, le Comité international contre la répression demande à Mme Christiane Taubira, Garde des sceaux, de le recevoir, lui demande de faire respecter le droit du travail et de faire cesser la répression antisyndicale. Une lettre lui a été adressée :

Madame le Ministre,

Notre comité pour la défense des droits syndicaux et politiques attire votre attention sur la situation extrêmement préoccupante qui se développe depuis plusieurs années en Guadeloupe et qui n'a cessé jusqu'à aujourd'hui de s'aggraver.

Nous avons alerté votre prédécesseur à plusieurs reprises au cours des deux dernières années par des courriers circonstanciés, concernant notamment les procès en cascade dont sont victimes les militants, responsables syndicaux particulièrement s'agissant de ceux de l'UGTG. Malgré notre insistance et la gravité des faits rapportés et vérifiables par tous et, bien entendu, par le ministre de la justice, ces courriers sont restés, malheureusement, sans réponse bien qu'ils aient été enregistrés par les services de votre ministère..

Cette situation est si inquiétante — il s'agit d'une marche à la criminalisation de l'activité syndicale — qu'elle a ému et indigné un très grand nombre de syndicalistes de l'hexagone. Cinq cents d'entre eux ont été conduits à protester publiquement aux mois de mars et d'avril 2012 afin que cesse cette répression anti-syndicale contraire aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la France est signataire et pour que soient abandonnées les poursuites et que soient levées les sanctions à l'encontre des syndicalistes.

Madame le Ministre,

Avant d'être nommée aux fonctions de Garde des Sceaux, vous avez manifesté un attachement à l'exercice des libertés syndicales, tout particulièrement à l'occasion du grand mouvement de grève qui a mobilisé la Guadeloupe, il y a deux ans.

Eu égard au caractère urgent de notre démarche, nous espérons que vous ferez droit à notre demande d'entrevue, demande soutenue par des centaines de syndicalistes du pays, de toutes opinions attachés comme nous au libre exercice du droit syndical et des libertés individuelles.

Nous sommes persuadés, compte tenu des hautes fonctions qui sont les vôtres aujourd'hui, que vous aurez à cœur que s'arrêtent les poursuites engagées contre des militants injustement frappés par cette répression. Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

L'UNION EUROPÉENNE DOIT REJETTER TOUTE REQUÊTE DE PARIS SUR MAYOTTE NE RESPECTANT PAS LES RÉOLUTIONS DES NATIONS UNIES

Malgré les nombreuses résolutions des Nations unies condamnant l'annexion par la France de Mayotte et toutes les consultations organisées par elle et celles de l'Union Africaine, la France agit en se moquant de la communauté internationale . Ce comportement ne l'empêche pas de critiquer par exemple l'Iran qui ne respecterait pas ce droit . Ainsi , les autorités françaises ont engagé à Bruxelles une procédure pour l'accession de Mayotte au statut de Rup (Région ultra-périphérique) . Pour que cette requête soit valable, elle doit être approuvée par l'ensemble des états membres de l'Union européenne. Il se trouve que certains parmi eux ont voté les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies reconnaissant comme nul et non avenu le décompte des voix, puis l'organisation de référendums particuliers "sur l'une des îles de l'archipel comorien" et le démantèlement de la république des Comores .La France pourrait être prise à son propre piège. Après avoir organisé, au mépris de toutes les résolutions des Nations unies, un référendum sur la départementalisation de Mayotte, elle cherche encore à ancrer davantage l'île comorienne dans la République française en lui octroyant le statut de Rup (région ultra-périphérique). Ce statut permettrait aux Mahorais de bénéficier, entre autres, des fonds structurels de l'Union européenne (Ue). Paris a déjà inscrit à l'ordre du jour de la session du 28 et 29 juin de la Commission européenne cette demande de « rupésisation » de Mayotte. Reste à savoir si l'Ue avalisera, par son vote, cette annexion d'un territoire étranger ou si elle se fera le devoir de respecter les diverses résolutions de l'Onu sur le sujet. Jusqu'ici, le doute est permis. Certains responsables français reconnaissent en privé la difficulté de la tâche. Selon un rapport en date de 2010, rédigé par le député français Didier Quentin, si une "clause passerelle" permet d'organiser un changement de

statut des départements d'outre-mer (Dom) à la demande d'un état-membre, le cas de Mayotte n'est pas assuré. Et pour cause : "un certain nombre d'états européens ont voté les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies appelant la France à respecter les frontières issues de la colonisation et reconnaissant comme nul et non avenue le décompte des voix, puis l'organisation de référendums particuliers sur l'une des îles de l'archipel comorien", y lit-on. Devant l'échec éventuel de sa démarche, la France multiplie les pressions pour obtenir à tout prix ce qu'elle a promis aux autorités mahoraises. Pour rallier à sa cause les états réticents, elle cite la déclaration n°43 annexée au traité de Lisbonne qui stipule que "le Conseil européen, en application de l'article 355, paragraphe 6 (du traité européen), prendra une décision aboutissant à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union, de manière à ce que ce territoire devienne une région ultrapériphérique au sens de l'article 355, paragraphe 1, et de l'article 349, lorsque les autorités françaises notifieront au Conseil européen et à la Commission que l'évolution en cours du statut interne de l'île le permet". Mais, ces dispositions sont contraire au droit international . Les autorités comoriennes ont engagé une offensive diplomatique, à l'échelle régionale et internationale, pour empêcher cette « rupésisation » de Mayotte en s'appuyant sur le droit. L'ambassadeur Ahmed Thabit demande au ministère des Relations extérieures de saisir l'Union africaine afin que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines assises de l'organisation. Tout comme il juge nécessaire une rencontre entre le chef de la diplomatie comorienne et le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE, dans une déclaration du 13 mai, dénonce le comportement de la France qui se moque de la légalité internationale tout en critiquant d'autres pour le même motif . Elle exige que l'Europe et la France qui est membre du conseil de sécurité et encore plus responsable du respect de la légalité internationale puisse la respecter et la faire respecter scrupuleusement. La communauté des nations que les occidentaux évoquent pour la défense et la promotion de leurs intérêts doit condamner et sanctionner cette annexion en prenant les mesures qu'elle a prise en d'autres circonstances pour contraindre un état membre. La planète pour laquelle nous militons doit être débarrassée de toutes formes de colonisation et de néo colonisation.

LE PARTI COMMUNISTE GUADELOUPÉEN A DEMANDE À VOTER POUR ÉRIC JALTON AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le Vendredi 15 juin 2012 le site CCN annonçait la position révolutionnaire du parti communiste guadeloupéen signée de FELIX FLEMIN secrétaire général . Le parti déclarait que « à l'issue du 1er tour des élections législatives, le Parti Communiste Guadeloupéen à tiré les premiers enseignements. Il constate, cette fois encore, que la majorité des électeurs guadeloupéens ne se sont pas rendus aux urnes. Cette situation doit faire l'objet d'une réflexion.

À l'occasion du 2ème tour, le Parti Communiste Guadeloupéen appel les électeurs de la 1ère circonscription à redoubler d'effort et d'engagement pour assurer la réélection d'Éric Jalton, à qui il réitère son soutien.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

MOODY ' S DÉGRADE LES NOTES DES BANQUES FRANÇAISES ET DU BÉNÉLUX

L'agence Moody's a dégradé vendredi les notes de solvabilité de plusieurs banques françaises, néerlandaises, belge et luxembourgeoise en invoquant les conséquences de la crise de la dette dans les 17 pays de la zone euro. Trois établissements français voient leur évaluation abaissée - Crédit Mutuel, Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) et CIC-, ainsi que la Belge KBC et la Luxembourgeoise Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE). Cinq banques sont déclassées aux Pays-Bas dans le contexte d'une économie molle et d'une chute des prix de l'immobilier: ING, ABN Amro (nationalisée en 2008), Rabobank, LeasePlan Corporation et SNS Bank.

LA CRISPATION FRANCO ALLEMANDE SE RENFORCE

L'incertitude sur le sort d'Athènes et plus largement de l'Union monétaire a entraîné une forte hausse des coûts de financement de l'Espagne et dans une moindre mesure de l'Italie. Le rendement à 10 ans des emprunts d'État espagnols a dépassé cette semaine le seuil de 7,0% jugé insoutenable sur la durée, en dépit de la promesse européenne faite à Madrid d'un plan d'aide pouvant atteindre 100 milliards d'euros pour renflouer ses banques en difficulté. Dans ce contexte d'aggravation de la crise de la zone euro, le couple franco-allemand a montré de nouveaux signes de crispation. La chancelière allemande s'est livrée à une critique en règle de l'état de l'économie française au moment où l'entourage du président François Hollande fait assaut d'optimisme sur les chances de succès d'un accord franco-allemand pour relancer la croissance dans la zone euro. Angela Merkel a une nouvelle fois rejeté la proposition française de lancer des euro-obligations pour mutualiser la dette, ce qui "mènerait l'Allemagne à la médiocrité" selon elle, lançant une pique féroce sur l'état de

l'économie française. "L'Europe doit discuter des différences croissantes entre les économies française et allemande", a-t-elle dit, ajoutant que l'Allemagne est le "pôle de stabilité et le moteur de la croissance" en Europe. Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et François Hollande ont reçu mercredi à Paris les dirigeants du parti social-démocrate allemand (SPD) pour débattre des dossiers européens, une manœuvre de contournement qui n'a guère plu à Berlin.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

DE LA COLLISION ENTRE DÉMOCRATIES

La nature multipolaire du système international actuel sera une fois encore exposée lors du prochain Sommet du G-20 à Los Cabos au Mexique. Les problèmes globaux ne sont plus résolus, ni les crises gérées ou les règles globales définies, ni même appliquées, comme autrefois, par quelques puissances – principalement occidentales. Les nouvelles moyennes et grandes puissances, comme l'Inde, le Brésil, l'Indonésie, la Corée du Sud, la Turquie et l'Afrique du Sud, veulent elles aussi avoir leur mot à dire. Certaines de ces puissances sont encore des économies émergentes. Politiquement, cependant, la plupart d'entre elles ont dépassé le seuil qui les a longtemps tenu éloignées de la cuisine du processus décisionnel international. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (« P5 ») défendent leur droit de veto sur les résolutions, et leur puissance militaire est incomparable. Mais ils ne disposent plus des ressources, de la compétence et de la légitimité suffisantes pour faire face aux défis globaux ou aux crises par eux-mêmes. La bipolarité appartient au passé et il est peu probable qu'elle ne refasse surface lors d'un nouveau « G2 » sino-américain. Comme il est aussi peu probable qu'un quelconque club de pays, comme le G7 ou le G8, n'assume une position quasi hégémonique dans un avenir prévisible. Il se peut même que le G20, dans sa composition actuelle, ne soit pas représentatif des forces capables et susceptibles de façonner le vingt-et-unième siècle. Pour les Etats-Unis, l'Union Européenne, le Japon et d'autres membres du « vieux monde occidental », la bonne nouvelle est que la plupart des puissances émergentes qui se positionnent pour assumer un rôle global plus actif sont aussi des démocraties. Au sein du G20, seuls deux états – la Chine et l'Arabie Saoudite – refusent délibérément d'être des démocraties libérales, tandis qu'un troisième, la Russie, est devenu une autocratie sous couvert d'une façade démocratique. La moins bonne nouvelle est que ces nouvelles puissances démocratiques ne partagent pas nécessairement l'ordre du jour politique du vieux monde occidental. Elles sont par exemple en désaccord avec la politique environnementale, considérée comme une menace au développement. Et même si les nouvelles moyennes et grandes puissances ne sont pas toujours d'accord, elles s'accordent néanmoins généralement pour s'opposer aux sanctions internationales comme aux interventions militaires. De plus, certains de ces états les

plus importants ne partagent pas vraiment le point de vue des Etats-Unis, ni souvent celui de l'UE, sur la bonne approche des conflits régionaux, surtout au Moyen-Orient. Les Etats-Unis se sont donc retrouvés en 2010 au centre d'un sérieux différend diplomatique avec la Turquie et le Brésil sur les moyens de résoudre le conflit avec l'Iran à propos de son programme nucléaire. Sans pour autant l'admettre, les Etats-Unis étaient visiblement contrariés par le fait que ces deux états tentent de jouer un rôle diplomatique dans ce conflit. Les différences sont aussi visibles dans les nouveaux groupes ou clubs que les moyennes et grandes puissances démocratiques émergentes ont formé avec des puissances non-démocratiques, comme les BRIC. L'Inde, le Brésil, et l'Afrique du Sud utilisent de tels formats de manière pragmatique pour la poursuite de leurs intérêts, ou simplement pour faire la preuve de leur poids international croissant. Il y a peu de points communs entre eux et la Russie et la Chine – tous deux membres du P5 – sur les valeurs politiques ou les questions fondamentales sur l'ordre international. Tout comme de nombreux autres pays de l'hémisphère sud, cependant, la Russie et la Chine défendent généralement le principe de non-ingérence et sont généralement peu disposées à soutenir les tentatives américaines ou européennes de promotion de la démocratie ou de défense des droits de l'homme dans d'autres pays. De nombreux décideurs politiques aux États-Unis et en Europe ont été grandement étonnés, agacés pour certains, par ces tentatives des puissances démocratiques émergentes de poursuivre leur propre ordre du jour sur la scène internationale. De telles réactions reflètent en partie le mode de pensée d'autrefois, ancré dans la guerre froide, lorsque les pays démocratiques pouvaient ne pas s'accorder sur des détails, mais s'entendre sur l'essentiel des questions de politique internationale. Ceux qui optaient pour un ordre du jour différent sur les questions majeures n'appartenaient pas au camp dit « démocratique », ou bien n'étaient pas des acteurs internationaux suffisamment importants. Par opposition, une caractéristique essentielle de notre monde actuel globalisé et multipolaire est que le fait de partager des valeurs démocratiques ne garantit pas un accord sur les importantes questions de politique internationale. Plus il y a de démocraties, plus la probabilité de conflits d'intérêts et de différends entre les pays démocratiques est grande. Il n'y a pas vraiment de raison de réagir avec colère lorsque des états comme la Turquie, le Brésil ou l'Afrique du Sud établissent des priorités différentes de celles de l'Europe ou des États-Unis, ou s'opposent sur la manière de gérer le conflit israélo-arabe, l'Iran, l'aide au développement, la promotion de la démocratie ou la protection de l'environnement. L'exemple américain montre clairement que les grandes puissances démocratiques poursuivent souvent leurs intérêts avec peu de considération pour le bien commun global tel que défini par d'autres. En d'autres termes, l'ordre international devient pluraliste. Pour les démocraties occidentales établies, il s'agit d'accepter et d'assumer ces « différences démocratiques » au niveau international et de rechercher des coalitions multilatérales pour gérer ou résoudre les problèmes. En principe, l'UE est mieux positionnée que les États-Unis (et certainement que la Chine) pour assumer cette tâche. Les Européens ont une grande pratique de la gestion des différends et savent trouver des consensus entre les états partageant la même vision. Ceci étant dit, l'Europe doit apprendre à être plus claire et plus transparente sur les intérêts qui déterminent ses propres politiques, plutôt que de suggérer que sa position sur un sujet donné constitue la seule application rationnelle des valeurs et des normes démocratiques.

Traduit de l'anglais par Frédérique Destribats

Volker Perthes est président et directeur exécutif du Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP), institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité, basé à Berlin.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE FMI RÉVISE À LA BAISSÉ EN HAÏTI LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La prévision de la croissance économique d'Haïti préalablement prévue à 7,8% a été revue à la baisse par le Fonds monétaire international. La mission du FMI qui a séjourné en Haïti indique des prévisions de 4,5 à 5,5% de croissance pour 2012, alors qu'en 2011 le PIB a enregistré une croissance en termes réels de l'ordre de 5,6%. « Le gouvernement haïtien et la mission se sont entendus ad referendum sur les grandes lignes d'un programme de réformes macroéconomiques et structurelles qui couvrent le reste de l'exercice budgétaire 2012 et le nouvel exercice budgétaire 2013. Le programme des autorités continuera à préserver la stabilité macroéconomique, soutenir la reprise et réduire davantage la pauvreté », peut-on lire dans la déclaration publiée par la mission du FMI dans un communiqué de presse, tout en précisant qu'il reviendra au nouveau gouvernement d'accélérer la reconstruction dans un contexte de stabilité politique et de sécurité. La mission reconnaît que la croissance économique se maintient dans le pays même si cette croissance n'atteint pas les prévisions retenues dans le programme appuyé par la FEC dont la mise en oeuvre se déroule, selon la mission, de façon globalement satisfaisante. « Avec l'accélération attendue des investissements publics, la croissance économique réelle pour 2012 devrait se situer dans une fourchette de 4,5 à 5,5% environ », prévoit la mission du FMI. La FEC, qui a remplacé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des niveaux d'accès plus élevés au financement, des modalités de concours plus concessionnelles. Cet outil offre également une plus grande souplesse dans la conception des programmes, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance finale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Le succès de ce programme est lié, selon la note de la mission, à la poursuite d'une bonne coordination entre le nouveau gouvernement et la communauté des bailleurs de fonds. En effet, le programme de réformes structurelles visera essentiellement à accroître le recouvrement des recettes intérieures, améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance économique, renforcer les capacités institutionnelles afin d'assurer une meilleure gestion des investissements publics, renforcer la gestion des liquidités et les opérations monétaires et de change dans le sens d'un plus grand reflet des conditions de marché, et réformer le climat des affaires. Le crédit à l'économie a repris et les réserves internationales brutes ont dépassé l'équivalent de cinq mois d'importations à la fin mars, fait remarquer la mission de Boileau Loko. Elle mentionne que le ralentissement des investissements publics lié à la transition politique des derniers mois est compensé par un dynamisme soutenu dans les branches du commerce et des industries manufacturières ainsi que par une bonne récolte agricole. La mission dirigée par Boileau Loko mentionne aussi dans cette déclaration que l'augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté et d'investissement demeurera un des objectifs clés de la politique budgétaire. « Une combinaison judicieuse des politiques macroéconomiques devrait contribuer à maintenir l'inflation autour de 5%. La position extérieure devrait rester solide », écrit la mission, qui reconnaît que l'inflation a décéléré pour atteindre 5,4 % en avril. Ceci s'explique, d'après M. Loko, du fait de la baisse des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques. Grâce à la

bonne tenue des recettes intérieures et à des dépenses d'investissement plus faibles que celles inscrites au budget, cette mission explique que la position budgétaire s'est raffermie. Durant son séjour, cette mission a eu des entretiens avec notamment le Premier ministre Laurent Lamothe, la ministre de l'Economie et des Finances, Marie Carmelle Jean-Marie, la ministre déléguée aux Droits de l'homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême, Marie Carmèle Rose Anne Auguste, le gouverneur de la Banque de la République d'Haïti, Charles Castel, d'autres hauts responsables de l'Etat, des représentants du secteur bancaire et des partenaires au développement en vue de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC prévue pour juillet 2012. Carlin Michel

ORIENT

LA CYBER GUERRE DES ÉTATS UNIS CONTRE L'IRAN

Les secrets d'état à la vue de tous. Quelques-uns en tout cas. Un livre publiée aux États-Unis par le correspondant à Washington du New York Times, David Sanger, évoque en effet la politique de guerre secrète menée par le gouvernement américain à l'encontre de l'Iran. Une guerre sans missiles, armes à feu et G.I. surentraînés mais pleine de virus informatiques, et cyber-attaques très ciblées; une guerre commencée sous la présidence de George W. Bush et accélérée avec Barack Obama. Tout commence en 2009. Quelques jours avant son intronisation, Barack Obama s'entretient avec son prédécesseur George W. Bush qui lui explique alors l'importance de préserver deux actions en cours : l'utilisation de drones au Pakistan dans la lutte contre al-Qaida, et surtout la cyber-guerre contre l'Iran, qui pourrait "décider de la guerre ou de la paix", comme il n'hésite pas à lui assurer. Le nouveau président américain ne va pas se le faire répéter deux fois, et va prendre très au sérieux le conseil du président sortant. David Sanger explique notamment dans son livre que "jamais depuis Lyndon Johnson et le choix des cibles à bombarder au Nord-Vietnam, un président n'avait été impliqué d'aussi près dans l'escalade pas à pas d'une attaque contre les infrastructures d'une nation étrangère". Le journaliste révèle en effet qu'Obama a même accéléré les cyber-attaques contre l'Iran, et ce même après les fuites du virus Stuxnet. En 2010, un élément du programme secret "Olympic Games" impulsé par le prédécesseur de Barack Obama fuite durant l'été à cause d'une erreur de programmation. Le virus, surnommé Stuxnet par les spécialistes, avait infecté l'usine d'enrichissement d'uranium iranienne de Natanz avant d'être fuité sur Internet et d'apparaître dans les systèmes informatiques de plusieurs autres pays. Et le monde de découvrir alors que les Etats-Unis et Israël ont développé ensemble un ver informatique pour s'attaquer à des systèmes iraniens. Des programmeurs de la National Security Agency (NSA), l'agence de sécurité nationale américaine, collaborent en effet avec une unité spéciale de guerre électronique de Tsahal, connue sous le nom d'Unité 8200, pour mettre au point ce virus, que plusieurs experts décrivent comme une cyber arme censée détruire une cible industrielle déterminée. Stuxnet est en effet une réussite puisqu'avant de fuir dans d'autres pays, il provoque l'autodestruction d'un cinquième des centrifugeuses iraniennes, 1000 sur 5000 plus précisément, destinées à enrichir l'uranium. L'administration interne du président Obama a estimé que Stuxnet avait entraîné un retard compris entre 18 et 24 mois pour le programme d'enrichissement d'uranium iranien. Le livre de David Sanger, dont le titre pourrait se traduire par "Confronter et dissimuler : Les guerres secrètes d'Obama et la surprenante utilisation du pouvoir américain" (Confront and Conceal : Obama's Secret Wars and Surprising Use of American Power) livre en fait également les détails de ces opérations. Il décrit notamment comment le virus informatique avait été introduit à

l'époque dans le programme nucléaire iranien. Après dix-huit mois d'entretiens avec des officiels et des experts, le journaliste américain peut donc révéler qu'il a suffi d'une clef USB confiée à un ingénieur iranien rattaché aux installations de Natanz pour y introduire le ver informatique. Les inquiétudes suite aux fuites de Stuxnet dans d'autres pays vont inquiéter un temps le gouvernement Obama qui aurait même considéré arrêter les cyber-attaques. Et finalement, non ! Le président américain en autorise en effet deux nouvelles, à l'aide d'une nouvelle version d'"Olympic Games", rebaptisée "Flame". Le virus qui a fait l'actualité fin mai seraient en effet lié au logiciel malveillant Stuxnet, selon la société de sécurité informatique russe Kaspersky. La cyber-guerre – plus très secrète – d'Obama est donc jusqu'à présent un succès. C'est pourquoi ces armes devraient être à l'avenir utilisées contre la Corée du Nord, voire la Chine, affirme David Sanger.

OCCIDENT

QUEL OBJECTIF AU DELÀ DU POUVOIR ?

La répétition des élections parlementaires grecques le 17 juin prochain n'est que le dernier symptôme de la plus sérieuse des crises ayant accablé les démocraties occidentales et les sociétés ouvertes depuis les années 60. Aujourd'hui, les démocraties libérales en Occident luttent pour éviter – mais ce faisant exacerbent – une crise d'identité qui met en danger le contrat social existant et menace leur implosion. La fin de la guerre froide a légué à nos dirigeants un ensemble de défis de gouvernance, qui ont rapidement pris de l'ampleur, en grande partie du fait d'une globalisation plus rapide, des conséquences de la libéralisation économique des années 80, et de la révolution des technologies de l'information dans les années 90. Ces défis insuffisamment pris en charge ont rapidement entraîné une remise en question de la pérennité de l'attrait pour la démocratie libérale à domicile et son universalité à l'extérieur, tandis qu'étaient sondés les mérites supposés du « modèle chinois », mieux caractérisé comme une forme de capitalisme autoritaire ou d'état. La crise financière de 2008, rapidement convertie en récession économique la plus profonde du monde occidental depuis les années 30, a rajouté de l'huile sur le feu, alors même que les décideurs se repliaient en mode opaque de gestion de crise, entraînant une intervention massive de l'état dans l'économie et la socialisation des pertes du secteur privé à une échelle encore jamais atteinte précédemment. Beaucoup ont plongé en dessous du seuil de pauvreté du fait de l'austérité budgétaire qui en a découlé et qui a accéléré les inégalités économiques, tandis que de nombreuses institutions privées, ayant provoqué l'explosion de 2008, se refaisaient une santé sur le dos des contribuables. Et pour ajouter l'opprobre au préjudice, les marchés financiers ont renversé les gouvernements élus – même si imparfaits – en Grèce et en Italie, deux des pays les plus touchés. L'infortuné ancien Premier ministre grec, George Papandreou, a dû démissionner l'année dernière après avoir osé suggérer un referendum pour décider de l'avenir économique de ses concitoyens. (Ironiquement, les prochaines élections seront le référendum de facto que Papandreou avait suggéré en octobre 2011.) . C'est un glissement dans la configuration des pouvoirs économique, social et politique qui est au cœur de la crise européenne (et de la crise équivalente aux États-Unis). Les démocraties libérales et les sociétés ouvertes se sont toujours traditionnellement reposées sur un équilibre subtil entre ces trois formes de pouvoir. Depuis vingt ans, nos élites ont été incapables de le maintenir, dans la mesure où le pouvoir économique s'était déjà globalisé depuis longtemps, se désolidarisant du pouvoir politique et corrompant souvent ce faisant la vie politique démocratique. Dans le même temps, le pouvoir social, oxygène de la légitimité

démocratique, a été marginalisé et déçu et s'est détourné de plus en plus des ceintures de transmissions de la vie politique. D'où l'érosion de la stature des principaux partis politiques et syndicats, et les niveaux les plus bas de confiance dans les gouvernements un peu partout. Portés par les nouveaux médias, des identités commencent à former de nouveaux réseaux d'interactions sociales qui défient souvent les frontières et ont peu de liens avec les institutions traditionnelles de gouvernance de la démocratie libérale. Le refus des élites d'aujourd'hui d'encourager un réel équilibre des trois pouvoirs – de reconnaître un propos plus grand que le simple fait de maximiser chacun des pouvoirs individuels – s'est visiblement traduit par une baisse de considération pour le bien public. Ce qui a des conséquences dramatiques pour la démocratie libérale et les sociétés ouvertes. Avec l'affaiblissement du pouvoir politique (parfois usurpé) induit par la transformation de sa contrepartie économique, et son éloignement de sa base sociale réduisant sa légitimité, l'heure est venue pour les populistes et les extrémistes. Nous les voyons festoyer sur le dos de démocraties ébranlées dans de nombreux pays européens ; les mouvements extrémistes deviennent de sérieux concurrents pour le pouvoir et menacent de balayer les accomplissements de plus de 60 ans d'intégration européenne. Aux États-Unis, le système politique se retrouve pratiquement aux prises avec une paralysie partisane insurmontable qui fragilise gravement le système de contrôle des équilibres, suscitant un sens grandissant de malaise et de frustration. La situation est critique. Recréer des démocraties et des sociétés ouvertes à l'ère globale nécessite d'investir dans de nouvelles idées pour rééquilibrer les pouvoirs politique, économique et social à la fois aux niveaux national et global. Au niveau national, il nous faut expérimenter de nouveaux mécanismes décisionnels et de mise en œuvre permettant de rapprocher les institutions démocratiques des citoyens et des réseaux émergents de la société civile. Au niveau global, il faut permettre aux pouvoirs politique et social de reprendre leur place de droit au côté du pouvoir économique. Une simple remaniement ne suffira pas ; une transformation de l'architecture institutionnelle globale est nécessaire. A moins d'établir un espace socio-politique global, nous ne pourrons légitimement délibérer sur la provision des biens publics globaux, ni même les pourvoir effectivement. Développer un tel espace doit être mené par des preneurs de risques – des entrepreneurs sociaux et politiques qui ne craignent pas de travailler en dehors des lignes qui séparent traditionnellement les secteurs et les états, et qui contribuent à recréer une communauté globale d'objectifs au-delà du pouvoir. Le philosophe français Jean-Paul Sartre avait décrit le Mur de Berlin comme un miroir. Au regard du système soviétique, il était vraiment facile de passer outre nos propres faiblesses et fragilités. Après la chute du Mur, nos élites ont lutté pour maintenir la fiction d'une marche victorieuse naturelle imminente de la démocratie libérale partout dans le monde, désormais exposée par la crise économique de part et d'autre de l'Atlantique. Nous avons perdu deux précieuses décennies pour répondre de manière adéquate à la globalisation et la crise de la démocratie libérale et des sociétés ouvertes. Il est temps d'entamer une réflexion honnête sur le pouvoir et son propos dans notre monde actuel qui change si vite.

Traduit de l'anglais par Frédérique Destribats

Wolfgang Reinicke est le fondateur et doyen de l'École des Politiques Publiques et des Affaires Internationales de l'Université d'Europe Centrale à Budapest.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La plupart des Bourses asiatiques progressent ce matin, dans l'attente du scrutin en Grèce ce dimanche... A Tokyo, l'indice Nikkei se maintient proche de l'équilibre (-0,05%) peu avant la clôture, tandis que Hong Kong avance de 1%, Taiwan gagne 1,3%, Sydney progresse de 0,4%, Singapour prend 0,5%, de même que Bombay (indice BSE Sensex). A la baisse, Shanghai Composite reperd 0,4% et Séoul cède 0,8%.

ÉTATS UNIS

Après avoir déjà rebondi hier, Wall Street poursuit son mouvement haussier ce vendredi, dans le sillage des places européennes, malgré les très mauvais chiffres de l'"Empire State" confirmant le ralentissement outre-Atlantique. Les statistiques de la production industrielle aux USA et de la confiance des consommateurs ont également déçu. Les opérateurs espèrent donc une intervention des banquiers centraux pour ramener le calme sur les marchés, selon le résultat des élections grecques. Le DJIA gagne actuellement 0,56% à 12.723 pts, et le Nasdaq prend 0,76% à 2.857 pts. De son côté, le S&P500 progresse de 0,58% à 1.336 pts. L'indice d'activité manufacturière régionale "Empire State" dévoilé ce vendredi par la Fed de New York est ressorti très légèrement positif, à +2,3 en juin, contre +13,8 de consensus de place et +17,1 annoncé un mois plus tôt. L'indicateur traduit donc une très légère croissance en juin, puisqu'il reste supérieur à zéro. Cependant, il reflète aussi un net ralentissement de l'expansion. L'indice des commandes nouvelles a plongé de six points, à 2,2 en juin. L'indicateur des livraisons s'est effondré de 19 points à 4,8. L'indice des prix payés a chuté de 18 points à 19,6. Celui des prix reçus a dévissé de 11 points, à 1.

EUROPE

La Bourse de Paris a terminé en nette hausse vendredi (+1,82%), motivée par l'espoir d'une victoire du camp pro-austérité lors des élections grecques et d'une intervention des banques centrales en cas de turbulences sur les marchés. L'indice CAC 40 a pris 55,17 points à 3.087,62 points, dans un volume d'échange très fourni de 5,614 milliards d'euros. La veille, il avait grignoté 0,08%. Parmi les autres marchés européens, Francfort a gagné 1,48% et Londres 0,22%. Par ailleurs, l'Eurostoxxx 50 a pris 1,51%.

CHANGE

L'euro se stabilisait face au dollar vendredi, dans un marché prudent à l'approche des élections législatives en Grèce et d'une réunion des dirigeants du G20. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,2633 dollar contre 1,2630 dollar jeudi à 21H00 GMT. L'euro reculait face au yen, à 99,43 yens contre 100,21 yens jeudi soir. Le dollar baissait

aussi face à la devise nippone, à 78,69 yens contre 79,34 yens la veille.ers 18H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 80,63 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5665 dollar. La devise helvétique restait presque stable face à l'euro, à 1,2009 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 0,9505 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,3653 yuans pour un dollar contre 6,3705 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole gagnaient un peu de terrain vendredi en fin d'échanges européens, après la décision de l'Opep de maintenir ses quotas de production et alors que le billet vert était affaibli par des spéculations sur de nouvelles mesures d'aide à l'économie américaine. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, dont c'est le premier jour comme contrat de référence, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 97,57 dollars, en hausse de 40 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1 cent à 83,92 dollars. Dans l'ensemble, les prix du pétrole bénéficiaient comme la veille d'un "léger repli du dollar alimenté par des spéculations sur une nouvelle vague d'assouplissement monétaire" par la Réserve fédérale américaine (Fed) après une série d'indicateurs décevants,

PRÉPARÉE PAR VALENTIN FÉLIX



LA MISE EN PLACE DU CHSCT,

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) doit être constitué dans tout établissement ou entreprise d'au moins 50 salariés, dès lors que cet effectif a été atteint pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois années précédentes. Les règles de mise en place du CHSCT présentent de nombreuses particularités.

1. Composition du CHSCT

Le CHSCT comprend l'employeur et une délégation du personnel dont les membres sont désignés par un collège constitué par les membres élus du comité d'entreprise et les délégués du personnel (article L. 4613-1 du Code du travail). La délégation du personnel est déterminée par R. 4613-1 du Code du travail en fonction de la taille de l'entreprise ou de l'établissement :

199 salariés et moins : trois salariés dont un appartenant au personnel de maîtrise ou des cadres ;

de 200 à 499 salariés : quatre salariés dont un appartenant au personnel de maîtrise ou des cadres ;

de 500 à 1 499 salariés : six salariés dont deux appartenant au personnel de maîtrise ou des cadres ;

de 1500 salariés et plus : neuf salariés, dont trois appartenant au personnel de maîtrise ou des cadres.

Ce nombre peut éventuellement être augmenté en vertu d'une convention collective, d'un accord collectif ou, encore, d'un usage.

2. Désignation des membres du CHSCT

Comme l'indique l'article L. 4613-1 susvisé, les représentants du personnel au CHSCT sont désignés par un collège formé des membres élus du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Il peut arriver en pratique qu'une entreprise de 50 salariés ou plus ne comporte pas de délégués du personnel ou de comité d'entreprise. En ce cas, l'administration a précisé que le collège désignatif peut être valablement constitué par les membres de la seule institution existante (Circulaire DRT n° 15 du 25 mars 1993). La Cour de cassation considère qu'il appartient à l'employeur de convoquer le collège désignatif (Cass. soc. 17 mars 1998, n° 96-60.363). En l'absence de précision légale, l'employeur doit convoquer tous les représentants, titulaires et suppléants. Les membres du collège désignatif doivent se réunir en un même lieu et à la même date pour procéder à la désignation des futurs membres du CHSCT, et seul un accord unanime peut déroger à cette règle (Cass. soc. 14 janvier 2004, n° 02-60927).

3. Règles relatives aux candidatures

Les représentants du personnel au CHSCT sont désignés pour une durée de deux ans et leur mandat est renouvelable (article R. 4613-5 du Code du travail). Tout salarié de l'entreprise (ou de l'établissement) peut prétendre au mandat de membre du CHSCT, aucune condition de capacité électorale n'étant exigée (Cass. soc. 9 juillet 1996, n° 95-60.797). Seul le collège désignatif est habilité à arrêter les règles relatives à la candidature des membres de la délégation du personnel au CHSCT (date limite de dépôt, modalités, forme, etc.) (Cass. soc. 26 septembre 2002 n° 01-60.676). Si le collège désignatif est libre de fixer les règles des candidatures, il doit néanmoins respecter certains principes posés par la Cour de cassation. Ainsi, un salarié mis à disposition d'une entreprise de manière permanente et exclusive peut être candidat au CHSCT de l'entreprise d'accueil (Cass. soc. 14 décembre 1999 n° 98-60.629). En sens inverse, les cadres détenant une délégation particulière d'autorité établie par écrit permettant de les assimiler au chef d'entreprise, sont exclus de l'électorat et de l'éligibilité au CHSCT (Cass. soc. 23 novembre 2005, n° 04-60344). Le collège désignatif ne saurait donc aller à l'encontre de ces principes jurisprudentiels.

4. Modalités de désignation

Comme pour les candidatures, les modalités de la désignation sont librement fixées par le seul collège désignatif. Ici encore, ces modalités de désignation doivent nécessairement respecter les principes posés par la Cour de cassation. Tout d'abord, la désignation ne peut intervenir qu'à l'issue d'un vote à bulletins secrets (Cass. soc. 24

juin 1998 n° 97-60.334).L'élection ne peut avoir lieu qu'au scrutin de liste avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne à un seul tour, sauf accord unanime du collège désignatif (Cass. soc. 17 mars 2004, n° 03-60122).Précisons à cet égard que l'accord unanime des membres du collège désignatif n'est plus requis pour la mise en place de scrutins séparés, dont l'un est destiné à l'élection du ou des salariés appartenant au personnel de maîtrise ou d'encadrement (Cass. soc. 29 février 2012, n° 11-11.410).Tous les membres titulaires du collège désignatif doivent participer au vote, à l'exclusion des suppléants, sauf lorsqu'ils remplacent un titulaire (Circ. DRT n° 15 du 25 mars 1993).La circulaire précitée a également précisé qu'en cas de cumul de mandats de représentant élu au CE et de DP, le membre titulaire doit indiquer en quelle qualité il prend part à la désignation.Participent alors à cette désignation ce membre titulaire et le suppléant de la fonction qui n'a pas été choisie.En l'absence du représentant titulaire, les deux suppléants votent chacun au titre d'une fonction.Enfin, s'il n'existe qu'un suppléant, il ne dispose que d'une voix.

5. Issue du scrutin

A l'issue de la procédure de désignation, un procès verbal doit être établi et remis au chef d'entreprise, qui le transmettra à l'inspecteur du travail dans les 8 jours de sa réception (article R. 4613-6, alinéa 2 du Code du travail).Par ailleurs, les noms de tous les membres du ou des CHSCT doivent être affichés sur les lieux de travail, l'employeur devant préciser l'emplacement de travail habituel de ces membres (ex. service comptabilité au siège, atelier, etc.) (article R. 4613-8 du Code du travail).

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM





T TABLEAU DE BORD

LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2012 à **9,22 €** soit **1398,37 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1654,37 € brut mensuel** dont 254€ de prime BINO.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

TOTAL : 11,4

PRIX

AVRIL 2012 : 1,9% SUR UN AN (1,6 % SUR UN AN EN MARS)

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE :
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

22 BIS



INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

